

# CONCOURS PHOTOS

sur le thème :  
« Je photographie mon village »

Date limite d'envoi numérique des photos :

Mardi 31 août 2021

Communauté de communes de la Veyle  
Le Château – 10 rue de la Poste - 01290 Pont-de-Veyle

Tel : 03 85 23 90 15 - Email : [accueil@cc-laveyle.fr](mailto:accueil@cc-laveyle.fr)

[www.cc-laveyle.fr](http://www.cc-laveyle.fr)

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

## **Article 1**

Dans le cadre de son programme d'animation, la Communauté de communauté organise, **jusqu'au 31 août 2021** (pour les envois), un concours photos sur le thème : « **Je photographie mon village** ».

## **Article 2**

Ce concours est ouvert à tous, amateurs (Personnes, Associations, Clubs de Photo) comme professionnels. La participation est gratuite.

## **Article 3**

Le thème retenu est : « **Je photographie mon village** ».

Une photo par commune sera sélectionnée et exposée de façon permanente dans l'enceinte du pôle de service public (le château) de Pont-de-Veyle avec le nom du photographe et la légende.

## **Article 4**

Seules les photographies couleurs seront acceptées (pas de monochrome). Les photos seront obligatoirement numériques. Une bonne résolution (taille et qualité) est nécessaire afin de garantir une bonne présentation des photographies.

## **Article 5**

Les participants pourront présenter 5 photos au maximum. Elles devront être accompagnées du bulletin d'inscription dûment rempli (modèle joint).

Toutes les photos devront être **envoyées au plus tard le mardi 31 août 2021 à [contact@veyle-tourisme.fr](mailto:contact@veyle-tourisme.fr)**. Passé ce délai, elles ne seront ni jugées, ni exposées.

## **Article 6**

Toute photo présentant ou mettant en scène des personnes sera sous la responsabilité de son auteur qui devra avoir requis les autorisations nécessaires. La responsabilité des organisateurs ne saurait, en aucun cas, être engagée.

## **Article 7**

Le jury sera constitué de 3 personnes de la Communauté de communes de la Veyle. Une photo sera choisie par commune. Chaque gagnant sera invité à venir découvrir ces photos le jour de leur présentation.

## **Article 8**

La communauté de communes de la Veyle ne pourra être tenu pour responsable, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours et ses modalités devaient être partiellement ou totalement modifiés, voir même annulés.

## **Article 9**

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement et des instructions figurant sur ce document.

# Bulletin d'inscription au concours photos " Je photographie mon village "

Numéro d'identification

Cadre réservé à l'organisateur

Mademoiselle    Madame    Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... CP et Commune : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Nombre de photos présentées : .....

**Légende des photos (identiques à celle mentionnée dans l'intitulé du fichier numérique) :**

- a) .....
- b) .....
- c) .....
- d) .....
- e) .....

**Autorisation pour afficher ma ou mes photos dans l'enceinte du pôle de service public à Pont-de-Veyle avec crédit mentionné :**

- J'accepte
- Je n'accepte pas

**Autorisation pour que la Communauté de communes de la Veyle réutilise mes photos avec crédit mentionné dans un but non lucratif :**

- J'accepte
- Je n'accepte pas

A.....

Le.....

Signature :

